



# 78<sup>e</sup> CONGRÈS DU PARTI SOCIALISTE

7|8 AVRIL  
2018 AUBERVILLIERS



## COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS

La Commission Nationale des Conflits, instance de contrôle du Parti Socialiste, a été installée après le dernier Congrès de Poitiers dès juillet 2015. Au-delà de ses missions habituelles qui consistent à veiller au respect des règles de fonctionnement du Parti Socialiste conformément à ses statuts, son règlement intérieur, sa déclaration de principe et son préambule, la CNC a été, également, confrontée au choc politique des élections présidentielle et législatives de 2017 qui ont déstabilisé notre Parti. Personne, parmi les candidats à cette fonction lors du congrès de Poitiers, n'aurait pu imaginer la charge de travail inhabituelle à laquelle la CNC, nouvellement installée, serait confrontée !

### 1 ACTIVITÉ GÉNÉRALE DE LA CNC

Le 10 juillet 2015 a eu lieu la réunion d'installation de la CNC et l'élection unanime de son Président, Laurent AZOULAI et du Bureau : Marc SADOON 1<sup>er</sup> vice-président, Caroline ADOMO, Arnaud DELCASSE, Adélaïde PIAZZI et Raphaël POLI, vice-présidents.

Depuis le Congrès de Poitiers, la CNC s'est réunie à 8 reprises et a statué sur 16 dossiers concernant au total 41 camarades. Sur 33 membres titulaires et 10 suppléants, c'est, au maximum, une quinzaine de membres qui ont régulièrement participé aux travaux de la CNC, ce qui pose une nouvelle fois le principe du respect de l'engagement pris par les camarades lors de chaque congrès, notamment au sujet de la composition des instances nationales !

Au-delà des décisions prises au fond, la CNC a été amenée à annuler 19 décisions prises par les CFC en raison de vices de forme dus, pour l'essentiel, à une mauvaise application de dispositions établies par le règlement intérieur (défauts de débats contradictoires, mauvaises conditions d'information quant au caractère suspensif d'un appel, insuffisance d'information des requérants, ...), autant de manquements qui nécessiteront une particulière vigilance et un accompagnement lors de l'installation des prochaines CFC à l'issue du congrès d'Aubervilliers. Les vices de forme étant souvent de même nature, il conviendra au prochain Président de la CNC de prendre des initiatives, en collaboration avec les fédérations, pour procéder à la « formation » et à la bonne information des futurs Présidents de CFC.

### 2 ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES : GESTIONS DES DISSIDENCES.

Suite aux Primaires citoyennes, à la désignation de Benoît Hamon comme candidat du Parti Socialiste et à l'élection d'Emmanuel MACRON à la Présidence de la République, la CNC a été saisie d'un grand nombre de dossiers.

### ■ CHRONOLOGIE DES DIFFÉRENTES DÉCISIONS :

Au-delà des réunions régulières de la Commission Nationales des Conflits, pour l'examen des dossiers dans leur forme plus « classiques », la CNC a été sollicitée selon le calendrier suivant :

► **21 NOVEMBRE 2016** : Rédaction d'un courrier du Président de la CNC au Premier Secrétaire National relatif au rappel des dispositions statutaires et au rôle et à la disponibilité de la CNC pour aider et accompagner la direction du PS. Il s'agissait, notamment, de veiller au respect des règles statutaires concernant d'éventuels engagements d'élus du PS susceptibles de parrainer un autre candidat que celui désigné ou soutenu par le PS.

► **6 AVRIL 2017** : Décision du Premier Secrétaire, à l'issue du Bureau National, qui demande à la CNC de se saisir des cas des socialistes qui appellent à voter pour un autre candidat que celui issu de la primaire.

► **7 AVRIL 2017** : Convocation par le Président de la CNC du Bureau de la Commission pour débattre de ce sujet et examiner les moyens à mettre en œuvre pour répondre à la demande du Premier Secrétaire. Courrier, en réponse, du Président de la CNC au Premier Secrétaire pour indiquer les conditions statutaires et réglementaires dans lesquelles la CNC devrait statuer pour examiner les très nombreuses situations individuelles, conformément à la décision du 6 avril.

► **13 AVRIL 2018** : réunion du Bureau de la CNC. Sont présents Laurent AZOULAI, Marc SADOON, Caroline ADOMO, Arnaud DELCASSE, Adélaïde PIAZZI, Raphaël POLI. Les décisions ont été prises à l'unanimité.

#### ►►► IL EST DÉCIDÉ :

► Un courrier a été adressé aux 1<sup>ers</sup> Secrétaires Fédéraux pour leur demander les pièces justificatives et constitutives des dossiers d'instruction individuel concernant chaque camarade concerné.

► Nomination de rapporteurs en charge d'instruire individuellement ces dossiers. Compte tenu du nombre de dossiers, cette disposition signifiait, obligatoirement, la mobilisation de l'ensemble des membres de la CNC et la production d'un Mémo à l'intention des futurs rapporteurs.

► Un courrier a été adressé par la Président de la CNC aux Présidents des CFC pour les informer de ces dispositions et leur demander leur coopération, au regard des situations locales.

► Affirmation de la compétence exclusive CNC.

L'ensemble de ce dispositif a été adressé, pour information, au Premier Secrétaire et les notifications ont été envoyées aux principaux intéressés dès le 14 avril 2017.

► **18 AVRIL 2017** : un mail a été adressé à tous les membres de la CNC pour recenser leur disponibilité en vue des futures instructions.

- ▶ **27 AVRIL 2017** : un Mémo a été envoyé aux membres de la CNC pour leur expliquer la marche à suivre.
- ▶ **29 MAI 2017** : le Président de la CNC a adressé un courrier au Premier Secrétaire pour l'informer des suites données aux décisions du BN du 6 avril et aux courriers adressés le 14 avril.

▶▶ IL RESSORT DE L'EXAMEN DES DOSSIERS RÉALISÉ PAR LA CNC QUE :

- ▶ Environ 300 élus ont parrainé un autre candidat à l'élection présidentielle que Benoit HAMON, désigné par la primaire du PS.
- ▶ 95 dossiers de saisine de la CNC ont été adressés par les fédérations (dissidences dans les parrainages lors de la présidentielle et/ou lors des élections législatives).

Suite à la demande de mobilisation de l'ensemble des membres de la CNC pour instruire les dossiers soumis à son étude, seuls 11 membres titulaires (sur 33) et 2 membres suppléants (sur 10) de la CNC ont répondu à cet appel. Ce faible nombre a été motivé soit par des raisons liées à des indisponibilités professionnelles, soit par d'autres raisons, d'ordre personnel, pas obligatoirement précisées.

Le Président a été obligé de constater que la CNC, instance composée exclusivement de militants bénévoles, n'était pas en mesure de traiter individuellement chacun des cas, dans un délai compatible avec la contrainte du calendrier des élections. En conséquence, il a proposé, par courrier adressé au Premier Secrétaire du PS, que le Bureau National du PS statue collectivement pour sanctionner les socialistes candidats aux législatives au titre d'un autre parti que le PS ou soutenu par le PS. Ces ont été réputés démissionnaires, comme les militants qui ont soutenus des candidats dissidents. Les fédérations

ont été informées de ces décisions par plusieurs canaux complémentaires.

- ▶ **31 MAI 2017**: Une circulaire nationale n° 1404, co-signée par le Premier Secrétaire et le Président de la CNC, a été adressée à l'ensemble des fédérations, rappelant les recommandations de la CNC.
- ▶ **9 JUIN 2017**: Un mail a été envoyé par le Secteur Fédérations aux 1<sup>ers</sup> Secrétaires Fédéraux leur précisant la liste nominative des dissidents conformément aux décisions de la circulaire n° 1404.
- ▶ **23 JUIN 2017**: Une réunion du Bureau de la CNC, présidé par Laurent AZOULAI, en présence Marc SADOUD et Arnaud DELCASSE.
- ▶ **4 SEPTEMBRE 2017**: Rédaction d'une circulaire nationale n° 1405 co-signée par le Premier Secrétaire et la Président de la CNC rappelant les dispositions statutaires relatives à l'interdiction de la double appartenance (PS et un autre parti ou mouvement politique).
- ▶ **FIN 2017 – 2018**: Gestion permanente des dossiers liés au sujet de la double appartenance réelle ou contestée (LREM, FI, Générations-S).

**DEPUIS JANVIER 2018**, dans le cadre de la préparation du Congrès, le président de la CNC participe aux commissions de préparation du congrès, et est consulté pour la gestion, dans le cadre du BNA, des problèmes de collègues électoraux pour le vote au congrès et des cas de camarades qui auraient double appartenance.

Pour le bureau de la Commission Nationale des Conflits

*Le Président de la CNC*  
**Laurent AZOULAI**